

Mines et des Relevés techniques, et des représentants du ministère des Finances, de l'Office fédéral du charbon, du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, du ministère du Travail et,—a également pensé le ministre du temps,—de la Commission conjointe internationale constituaient le comité interministériel.

Je crois en avoir dit assez pour faire comprendre l'importance de savoir ce qu'il adviendra des organismes existants et comment ils s'inséreront dans le nouvel office ou s'y rattacheront. Nous voulons obtenir des réponses précises du ministre. Nous nous proposons d'insister jusqu'à ce qu'il nous fournisse ces réponses. Lorsque nous étudierons le bill en comité, j'espère que nous formulerons des critiques utiles sur les divers articles qu'il renferme. Nous espérons aussi que le gouvernement fera ce qu'il a à faire pour tenter d'améliorer la mesure législative proposée.

Même si un grand nombre des dispositions de ce bill ne sont pas nouvelles, on nous propose maintenant d'instituer de nouvelles méthodes et de nouveaux rouages administratifs pour étudier, diriger et réglementer un secteur très important de l'économie canadienne et de notre commerce international. Envisagé à ce point de vue, ce bill pourrait avoir, et aura sans doute, des conséquences d'une grande portée sur l'avenir du Canada. Ces conséquences seront-elles favorables ou défavorables? A mon avis, très peu de membres de la Chambre sont en mesure en ce moment de se prononcer sur cette question. C'est pourquoi nous espérons que le gouvernement consentira à déférer ce bill, après la deuxième lecture, à un comité permanent de la Chambre, ce qui donnerait aux particuliers et aux groupements intéressés à l'affaire l'occasion d'exprimer leur opinion. Nous pensons que c'est une requête fort raisonnable.

En somme, il s'agit d'une question complexe dont l'importance est extrême. Très peu de personnes ont eu l'occasion d'exprimer leurs vues sur ce sujet depuis le peu de temps que le bill a été rendu public. Il se peut, mais ce n'est nullement certain, qu'une telle façon de procéder entraîne un retard de quelques jours pour obtenir l'approbation du bill, mais cela ne devrait pas causer de graves inconvénients. En proposant cet avis nous ne cherchons pas à faire de l'obstruction. Monsieur l'Orateur, je puis vous assurer et je puis assurer au ministre que nous souhaitons collaborer. Nous voulons faire de notre mieux pour travailler avec le gouvernement et faire de cette mesure ce qu'elle devrait être. Nous tenons seulement à nous assurer que le bill qui'en adoptera sera une bonne mesure qui servira au mieux les intérêts de notre pays.

[M. Dumas.]

Le gouvernement a récemment décidé, de sa propre initiative, de déférer le bill sur l'assurance-chômage au comité permanent des relations industrielles. Je ne vois pas comment le gouvernement pourrait maintenant refuser d'employer la même méthode à l'égard de ce bill beaucoup plus complexe, qui pourrait avoir des retentissements bien plus importants sur l'avenir de notre pays. J'en suis tout à fait sûr, les députés accueilleraient avec joie les avis qu'on pourrait obtenir, par l'entremise du comité, des grands spécialistes canadiens en matière d'énergie. Nous n'insistons pas sur la question, mais j'espère que le ministre prendra la requête en considération. Je le répète, nous voulons en cette affaire collaborer avec le gouvernement pour faire du projet de loi une mesure dont nous serons fiers.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, la question de la réglementation des taux de transport et des prix de l'énergie dans notre pays est des plus importantes. De fait, dans une très large mesure, l'avenir industriel du Canada aussi bien que la prospérité des Canadiens en général sont liés à la disponibilité de sources d'énergie à bon marché. Il est devenu bien clair ces dernières années que le Canada a d'abondantes réserves de gaz naturel et de pétrole. Nous sommes une nation industrielle, et nous autres de la CCF croyons que la nation canadienne est en mesure de fournir cette énergie à l'industrie et aux consommateurs du Canada.

Dans cet esprit, nous abordons le sujet et le bill que nous étudions en ce moment. Monsieur l'Orateur, ce domaine tout entier a fait l'objet d'une étude très importante de la part de la Commission royale Borden d'enquête sur l'énergie. Cette étude a pris beaucoup de temps. Elle a été très fouillée et elle a coûté cher aux contribuables. De fait, dans un rapport soumis à cette Chambre le 25 février, on voit que les frais de cette Commission royale se sont élevés à \$317,124.52. Il est donc juste de dire que les Canadiens ont placé une grosse somme d'argent dans cette enquête et que le Parlement devrait étudier à fond les vœux que la Commission lui a soumis.

Monsieur l'Orateur, après avoir lu ce rapport et ses recommandations, je crois que certaines des plus importantes recommandations sont comprises dans la liste des vœux et des modifications qui intéressent la loi sur les pipe-lines. Voici l'alinéa c) de la recommandation n° 11:

Il sera obligatoire pour la Commission des transports du Canada de réglementer les prix ou les tarifs des sociétés de transport du gaz par pipeline, sous réserve de l'autorité du Parlement du Canada et, pour ce faire, d'exiger, s'il y a lieu, que toute société de transport du gaz par pipeline négocie à nouveau les conditions de tout